

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

| | |
|---|--|
| Title - Sujet BLKHD SPLIT SEAL KT | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-121389/A | Date 2012-03-21 |
| Client Reference No. - N° de référence du client W8482-121389 | |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ML-008-22602 | |
| File No. - N° de dossier 008ml.W8482-121389 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-04-30 | Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Manion(Div. ML), Kelli | Buyer Id - Id de l'acheteur 008ml |
| Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-5835 () | FAX No. - N° de FAX (819) 956-0897 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Machinery and Services / Machineries et services
maritimes
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée See Herein | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |



| Destination Code - Code destinataire | Destination Address - Adresse de la destination | Invoice Code - Code bur.-comptable | Invoice Address - Adresse de facturation |
|---|---|---------------------------------------|--|
| W0100 | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE MAIN SUPPLY BLDG RECEIPTS OFF. D206 HMC DOCKYARD HALIFAX Nova Scotia B3K5X5 Canada | W010B | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE ACCT PAYABLE SECTION P.O.BOX 99000 STN FORCES HALIFAX Nova Scotia B3K5X5 Canada |
| W0100 | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE MAIN SUPPLY BLDG RECEIPTS OFF. D206 HMC DOCKYARD HALIFAX Nova Scotia B3K5X5 Canada | W010B | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE ACCT PAYABLE SECTION P.O.BOX 99000 STN FORCES HALIFAX Nova Scotia B3K5X5 Canada |
| W2B02 | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE MAIN WAREHOUSE BLDG 66 COLWOOD VICTORIA British Columbia V9A7N2 Canada | W0103 | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFB ESQUIMALT STN FORCES P.O.BOX 17000 VICTORIA British Columbia V9A7N2 Canada |
| W2B02 | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE MAIN WAREHOUSE BLDG 66 COLWOOD VICTORIA British Columbia V9A7N2 Canada | W0103 | DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFB ESQUIMALT STN FORCES P.O.BOX 17000 VICTORIA British Columbia V9A7N2 Canada |



| Item Article | Description | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qty Qté | U. of I. U. de D. | Destination | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM | Plant/Usine | Delivery Req. Livraison Req. | Del. Offered Liv. offerte |
|--------------|---|------------------|-----------------|---------|-------------------|-------------|----------------------------------|--------------|------------------------------|---------------------------|
| 1 | NSN - NNO: 2040-01-540-6922 BLKHD SPLIT SEAL KT NSCM/CAGE - COF/CAGE: 0EYA6 Part No. - N° de la partie: H73887-01 | W2B02 | W0103 | 3 | KT | \$ | XXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXXXX | See Herein | |
| 2 | NSN - NNO: 2040-01-540-6922 BLKHD SPLIT SEAL KT NSCM/CAGE - COF/CAGE: 0EYA6 Part No. - N° de la partie: H73887-01 | W0100 | W010B | 3 | KT | \$ | XXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXXXX | See Herein | |
| 3 | NSN - NNO: 2040-01-540-6922 BLKHD SPLIT SEAL KT NSCM/CAGE - COF/CAGE: 0EYA6 Part No. - N° de la partie: H73887-01 | W2B02 | W0103 | 3 | KT | \$ | XXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXXXX | See Herein | |
| 4 | NSN - NNO: 2040-01-540-6922 BLKHD SPLIT SEAL KT NSCM/CAGE - COF/CAGE: 0EYA6 Part No. - N° de la partie: H73887-01 | W0100 | W010B | 3 | KT | \$ | XXXXXXXXXXXX | XXXXXXXXXXXX | See Herein | |



| Item Article | Description | Dest. Code Dest. | Inv. Code Fact. | Qty Qté | U. of I. U. de D. | Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination | Plant/Usine | Delivery Req. Livraison Req. | Del. Offered Liv. offerte |
|--------------|---|------------------|-----------------|---------|-------------------|---|--------------|------------------------------|---------------------------|
| 5 | NSN - NNO: 2040-01-540-6922 BLKHD SPLIT SEAL KT NSCM/CAGE - COF/CAGE: 0EYA6 Part No. - N° de la partie: H73887-01 | W2B02 | W0103 | 3 | KT | \$ | XXXXXXXXXXXX | | |
| 6 | NSN - NNO: 2040-01-540-6922 BLKHD SPLIT SEAL KT NSCM/CAGE - COF/CAGE: 0EYA6 Part No. - N° de la partie: H73887-01 | W0100 | W010B | 3 | KT | \$ | XXXXXXXXXXXX | See Herein | |

DEMANDE DE PROPOSITION (DDP) POUR TROUSSES DE JOINT À FENTE DE CLOISON

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Avis sur les communications
4. Compte rendu

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Note à l'intention des soumissionnaires
3. Présentation des soumissions
4. Demandes de renseignements - en période de soumission
5. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations
2. Attestations préalables à l'attribution du contrat
3. Programme de contrats fédéraux - plus de 200000\$
4. Attestation de prix

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Contrat de défense

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8482-121389/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

008mlW8482-121389

Buyer ID - Id de l'acheteur

008ml

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-121389

-
12. Clauses du guide des CCUA
 13. Préparation pour la livraison
 14. Expédition - livraison à destination
 15. Documents de sortie - distribution

Liste des annexes

Annexe A Besoin

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce marché ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le ministère de la Défense nationale veut acheter six (6) trousse de joint à fente de cloison conformément de l'annexe A.

2.1 Besoin optionnel

Le soumissionnaire accorde à l'État l'option irrévocable d'acheter jusqu'à douze (12) unités supplémentaires selon les mêmes et aux prix établis dans l'annexe A. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

3. Avis sur les communications

À titre de courtoisie, le gouvernement canadien demande que les soumissionnaires retenus informent, au préalable l'autorité contractante de leur intention de rendre public une annonce relativement à l'attribution de contrats.

4. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC :

<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-eng.jsp>

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2010/10/07) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

1.1 Clauses du guide des CCUA

| | | |
|--------|------------|-------------------------------|
| B1000T | 2007/11/30 | Condition du matériel |
| B3000T | 2006/06/16 | Produits équivalents |
| C3011T | 2010/01/11 | Fluctuation du taux de change |

2. Note à l'intention des soumissionnaires

- a) Cette demande de proposition (DDP) est rédigée de façon à être similaire à tout contrat qui pourrait en résulter. Ainsi, les mots "contrat" ou "entrepreneur" devraient se lire similairement à "contrat subséquent" ou "entrepreneur potentiel" respectivement.
- b) Aucun changement aux propositions ne sera accepté après la date de clôture de la demande de proposition.
- c) Les frais engagés pour la préparation et la présentation de votre offre en réponse à la présente demande ne seront pas remboursés par le Canada.

3. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées UNIQUEMENT AU MODULE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

4. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque

question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent.

Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8482-121389/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

008mlW8482-121389

Buyer ID - Id de l'acheteur

008ml

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-121389

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Les soumissionnaires doivent fournir leur soumission conformément à l'annexe A et comme suit:

- (a) Tous les prix indiqués doivent être des prix unitaires fermes en dollars canadiens, rendus droits acquittés (DDP) destinataires, conformément aux Incoterms 2000.
- (b) Le montant de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.
- (c) La livraison est souhaitée le plus tôt possible. Les soumissionnaires sont priés d'indiquer leur meilleure date de livraison possible.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

Les soumissions seront évaluées conformément à la méthode de sélection précisée ci-après.

2. Méthode de sélection

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires suivantes de la présente invitation :

1. Exigence technique (NNO, numéro de pièce)
2. Toutes les autres clauses, modalités et conditions stipulées dans la présente DDP

Les soumissions ne répondant pas à toutes les exigences obligatoires seront éliminées. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article, y compris la quantité option.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

3. Programme de contrats fédéraux - plus de 200000\$

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujéti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'attribution du contrat.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

2. Si le soumissionnaire n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDC.

3. Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c) () est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC (puisque'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;
- d) () est assujetti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____
(c.-à-d. qu'il n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC).

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

(Signature du représentant)

(Date)

4. Attestation de prix

4.1 Attestation des taux ou des prix

Le soumissionnaire atteste que le prix proposé :

- a) n'est pas supérieur au plus bas taux demandé à tout autre client, y compris au meilleur client du soumissionnaire, pour une qualité et une quantité semblables de services;
- b) ne comprend aucun élément de bénéfice sur la vente qui soit supérieur à celui que le soumissionnaire réalise normalement pour des services de qualité et de quantité semblables, et
- c) ne comprend aucune disposition prévoyant des escomptes à des vendeurs.

(Signature du représentant)

(Date)

4.2 Soutien des prix

Le soumissionnaire doit fournir, à la demande du Canada, un ou plusieurs des documents suivants pour justifier le prix, si cela s'applique :

- a) la liste de prix publiée courante, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada; ou
- b) une copie des factures payées pour une qualité et une quantité semblables de biens, de services ou les deux vendus à d'autres clients; ou
- c) une ventilation des prix indiquant le coût de la main-d'oeuvre directe, des matières directes et des articles achetés, les frais généraux des services techniques et des installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, etc., et le bénéfice; ou
- d) des attestations de prix ou de taux; ou
- e) toutes autres pièces justificatives demandées par le Canada.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce marché ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le ministère de la Défense nationale veut acheter six (6) trousse de joint à fente de cloison conformément de l'annexe A.

2.1 Besoin optionnel

Le soumissionnaire accorde à l'État l'option irrévocable d'acheter jusqu'à douze (12) unités supplémentaires selon les mêmes et aux prix établis dans l'annexe A. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC :<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-eng.jsp>.

3.1 Conditions générales

2010A (2010/08/16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard _____.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Kelli Manion
Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Secteur maritime
Place du Portage, Phase III, 6C2
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-5835
 Télécopieur : (819) 956-7725
 Courriel : Kelli.Manion@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Représentants de l'entrepreneur

Pour les renseignements généraux :

Nom : _____
 Téléphone : _____
 Télécopieur : _____
 Courriel : _____

Pour le suivi de la livraison :

Nom : _____
 Téléphone : _____
 Télécopieur : _____
 Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

6.2 Limite de Prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.3 Methode de Paiement- Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.4 Clauses du guide des CCUA

| | | |
|--------|------------|---|
| C0705C | 2010/01/11 | Vérification discrétionnaire des comptes |
| C2000C | 2007/11/30 | Taxes - entrepreneur établi à l'étranger |
| C2605C | 2008/05/12 | Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger |
| C2608C | 2010/18/16 | Documentation des douanes canadiennes |
| C2801C | 2011/05/16 | Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada |

7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

(1) Les factures doivent être soumises selon le format du fournisseur et doivent contenir:

- (a) La date;
- (b) Le nom et adresse du(des) destinataire(s);
- (c) Le numéro d'article, la quantité, le numéro de pièce, le numéro de référence et la description;
- (d) Le numéro du contrat.

(2) Les factures doivent être distribuées comme suit :

- (a) un (1) exemplaire à:
 - Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux
 - Direction générale des Approvisionnements
 - Secteur maritime
 - Direction des systèmes maritimes
 - Place du Portage, Phase III, 6C2
 - Gatineau (Québec) K1A 0S5
 - Attention: Kelli Manion
- (b) un (1) exemplaire à:
 - Quartier général de la Défense nationale
 - Immeuble Mgén George R. Pearkes
 - 101, promenade Colonel By
 - Ottawa (Ontario) K1A 0K2
 - Attention: D Mar P 4-3-10
- (c) un (1) exemplaire au consignataire.

8. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles du contrat;
- (b) 2010A (2010/08/16) Conditions générales – Biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe A - Besoin;
- (d) La soumission de l'entrepreneur datée du _____.

11. Contrat de défense

Le contrat est un contrat de défense au sens de la Loi sur la production de défense, L.R.C. 1985, ch. D-1, et est régi par cette loi.

Le droit de propriété sur les travaux ou les matériaux, pièces, travaux en cours ou achevés, appartient au Canada, libre et quitte de tout privilège, réclamation, charge, sûreté ou servitude. Le Canada peut, à tout moment, retirer, vendre ou aliéner les travaux en tout ou en partie conformément à l'article 20 de la Loi sur la protection de la défense.

12. Clauses du guide des CUA

| | | |
|--------|------------|--|
| B7500C | 2006/06/16 | Marchandises excédentaires |
| D2000C | 2007/11/30 | Marquage |
| D2001C | 2007/11/30 | Etiquetage |
| D2025C | 2008/12/12 | Matériaux d'emballage en bois |
| D3010C | 2007/11/30 | Marchandises dangereuses/produits dangereux |
| D3015C | 2007/11/30 | Marchandises dangereuses/produits dangereux |
| D5510C | 2010/01/11 | Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi au Canada |
| D5515C | 2010/01/11 | Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis |
| D5540C | 2010/08/16 | ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q) |
| D5604C | 2008/12/12 | Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger |
| D5605C | 2010/01/11 | Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-Unis |
| D5606C | 2007/11/30 | Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada |
| D6010C | 2007/11/30 | Palettisation |

D9002C 2007/11/30 Ensembles incomplets

13. Préparation pour la livraison

L'entrepreneur doit préparer tout les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer tout les articles à raison d'une (1) unité par paquet.

14. Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) BFC Esquimalt, Victoria, Colombie-Britannique pour les articles 0001, 0003, 0005 et Arsenal CSM, Halifax, Nouvelle-Écosse pour les articles 0002, 0004, 0006 selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

15. Documents de sortie - distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- (a) exemplaire 1 : envoyé par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- (b) exemplaires 2 et 3 : avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- (c) exemplaire 4 : à l'autorité contractante;
- (d) exemplaire 5 : au _____

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2

À l'attention de : D Mar P 4-3-10

- (e) exemplaire 6 : au représentant de l'assurance de la qualité;
- (f) exemplaire 7 : à l'entrepreneur;
- (g) exemplaire 8 : pour les entrepreneurs non-canadiens :

DAQ/Administration des contrats
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
Ottawa (ON) K1A OK2
Courriel : ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8482-121389/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

008ml

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-121389

File No. - N° du dossier

008mlW8482-121389

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe A

Besoin

Article 0001

NNO: 2040015406922

Numéro de pièce: H73887-01

Quantité de trois (3) pour livraison à Victoria (Colombie-Britannique) pour 30 mai 2012.

Prix unitaire ferme: _____ CAD\$

Article 0002

NNO: 2040015406922

Numéro de pièce: H73887-01

Quantité de trois (3) pour livraison à Halifax (Nouvelle-Écosse) pour 30 mai 2012.

Prix unitaire ferme: _____ CAD\$

Besoin optionnel (À remplir par le soumissionnaire)

Article 0003

NNO: 2040015406922

Numéro de pièce: H73887-01

Quantité de trois (3) pour livraison à Victoria (Colombie-Britannique) pour 01 avril 2013.

Prix unitaire ferme: _____ CAD\$

Article 0004

NNO: 2040015406922

Numéro de pièce: H73887-01

Quantité de trois (3) pour livraison à Halifax (Nouvelle-Écosse) pour 01 avril 2013.

Prix unitaire ferme: _____ CAD\$

Article 0005

NNO: 2040015406922

Numéro de pièce: H73887-01

Quantité de trois (3) pour livraison à Victoria (Colombie-Britannique) pour 01 avril 2014.

Prix unitaire ferme: _____ CAD\$

Article 0006

NNO: 2040015406922

Numéro de pièce: H73887-01

Quantité de trois (3) pour livraison à Halifax (Nouvelle-Écosse) pour 01 avril 2014.

Prix unitaire ferme: _____ CAD\$